

# PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'UNION SPORTIVE DE RONCHIN DU VENDREDI 05 JUIN 2015

Les membres de l'UNION SPORTIVE DE RONCHIN, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Elective le **Vendredi 05 juin à 19h00** au siège social, stade Léo LAGRANGE à RONCHIN.

Monsieur **Gérard DERUY** – *Président* - ouvre la séance à 19h00 en remerciant pour leur présence les personnalités, adhérents et membres du Comité Directeur.

Sont présents ou excusés :

- Mr **Patrick GEENENS** – Maire, *présent*
- Mr **Fayçal LAOUAR** – Conseiller Municipal, *présent*
- Mr **Bernard NEVEJANS** - Président l'Office des Sports Ronchinois, *présent*
- Mr **André BARGE** Trésorier - de l'Office des Sports Ronchinois, *excusé*
- Melle **Mathilde LEBON** – Référent technique Football Educatif, *excusée*

➤ Monsieur **Gérard DERUY** - *Président de l'US RONCHIN* - donne lecture du « *mot du Président* ». **Ce document est annexé au présent PV.**

Puis **Samuel TREMELET** – *Secrétaire* - rappelle l'Ordre du jour :

1. Mot de Monsieur le Maire de RONCHIN.
2. **Approbation** des procès verbaux des Assemblées du **23 juin 2014** et du **14 novembre 2014**.
3. Rapport Moral de l'US RONCHIN pour la saison 2014-2015 - **Approbation**.
4. Présentation des candidats à l'élection au Comité Directeur.

5. Opérations de vote.

6. Projet et bilan Sportif - **Approbation** :

- ✓ Intervention de Désiré Belghit (Réfèrent Technique du club).
- ✓ Intervention de Mathilde Lebon et Michel Bachelet (Réfèrent technique).

7. Proclamation des résultats.

8. Questions diverses.

9. Pot de l'amitié.

➤ La parole est donnée à Monsieur **Patrick GEENENS** – Maire de **Ronchin** – qui, en préambule, rappelle son attachement à l'US RONCHIN et au travail réalisé par ses éducateurs et bénévoles depuis des années.

Il aborde le volet des subventions et souligne la difficulté d'attribution des dotations à chaque association qui relève de critères multiples qu'il doit corrélérer avec les moyens qu'il peut consacrer dans le budget municipal au tissu associatif. Il assure l'USR de son entier soutien tout en nuancant un optimisme qui ne serait pas de mise.

La Municipalité soutiendra comme elle l'a toujours fait l'USR dans la mesure de ses moyens qui ne sont pas extensibles.

D'autres projets dispendieux nécessitent des arbitrages serrés et Mr Le Maire avoue que certains équipements entrevus pour la ville de Ronchin ne pourront être réalisés dans l'immédiat.

Monsieur **GEENENS** répond à une interrogation ayant trait au Tournoi International U13 concernant la participation des villes jumelées qui n'est plus systématique : il précise que **Halle** n'est en mesure de venir qu'une année sur deux. Pour l'équipe roumaine de **Târnăveni** c'est évidemment une question de coût qui induit la venue de la délégation pour une semaine au moins avec les frais de déplacement, hébergement, nourriture que la municipalité prend en charge en grande partie...

Il rappelle enfin combien il est attaché aux valeurs humanistes véhiculées par le football, sport populaire par excellence et dont l'accessibilité garantit le plus large accueil. L'exemple doit être donné à nos jeunes puis par nos jeunes ; c'est la clé de voûte de toute pérennité des références citoyennes.

Mr **Bernard NEVEJANS** - Président l'Office des Sports Ronchinois-interpelle Monsieur le Maire sur le calendrier de versement des subventions. Les problèmes de liquidités pour certaines associations accueillant du personnel en emploi Avenir se faisant sentir.

Monsieur **GEENENS** répond qu'il n'a pas les dates en mémoire mais qu'il prend cette demande immédiatement en compte et diligente auprès des personnels compétents.

Plus rien n'étant ajouté et Mr Le Maire appelé par d'autres obligations devant prendre congé de nous, le second point de l'ordre du jour est abordé :

- **Samuel TREMELET** – *Secrétaire* – soumet à l'approbation de l'assemblée les procès verbaux des Assemblées du **23 juin 2014** et du **14 novembre 2014** qui ont été tenus à la disposition des membres au siège de l'Association dans les quinze jours qui ont précédé la présente réunion, et sur le site du club.

### **Les Procès-Verbaux sont adoptés à l'Unanimité**

- Lecture est alors donnée du Rapport Moral par **Samuel TREMELET** – *Secrétaire* – pour la saison **2014/2015**. **Ce document est annexé au présent PV.**

### **Le Rapport Moral est adopté à l'Unanimité**

- Le 4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour à savoir la présentation des candidats à l'élection au Comité Directeur est abordé. Sont candidats pour intégrer le Comité Directeur **7** personnes occupant diverses fonctions au sein du club :

- Nouredine AZOUAR
- Rachid OUBELAID
- Dorothée MARLIER
- Nicolas POURRIER
- Roland VERNIEST
- Cyril VILAIN
- Rodolphe WIPLIER

Chacun à son tour décline plus ou moins brièvement les motivations qui le poussent à vouloir intégrer le Comité Directeur et ce qu'il croit être en mesure d'apporter au club en siégeant à cette instance.

➤ Sont alors lancées les opérations de vote. En introduction, **Samuel TREMELET** – Secrétaire – se charge de préciser à l'Assemblée ce dont disposent les statuts de l'USR en matière d'élection et qui sont repris in extenso dans l'article Sixième des dits statuts. En particulier la composition maximale du Comité Directeur qui ne peut excéder 12 membres.

Au regard du nombre de membres en place et non concernés par le tirage du tiers sortant (7 membres), il reste 5 places à pourvoir au Comité Directeur.

**Samuel TREMELET** précise que les bulletins comportant 7 noms, 2 sont à rayer au minimum ; puis il désigne, comme c'est l'usage, **Francis CATTAUX** – membre du Comité Directeur - comme Président du bureau de vote en sa qualité doyennale. Ce dernier sera assisté de Mme **Isabelle DESCAMPS** membre du Comité Directeur.

**Samuel TREMELET** fait appel à deux scrutateurs qui superviseront le bon déroulement du scrutin ainsi que le dépouillement des bulletins.

Messieurs **Christian DELCOUR** et **Franck DEHAUDT** se portent volontaires ; aucune objection de la part de l'Assemblée.

Les opérations de vote se déroulent à l'issue desquelles les responsables du bureau de vote et les scrutateurs se retirent pour procéder aux décomptes des suffrages.

Une courte pause est alors octroyée à l'Assemblée afin de s'aérer avant de traiter le point **6** de l'ordre du jour qui est abordé à l'issue de celle-ci.

- Il est alors procédé à la lecture des rapport et projet sportifs par :
- **Désiré BELGHIT** (Réfèrent Technique du club), pour les catégories U15 à Seniors.

Lors son exposé **Désiré BELGHIT** interpelle le représentant de la municipalité sur les conditions parfois très inconfortables dans lesquelles ont lieu les entraînements avec des pannes d'éclairage à répétition obérant l'efficacité des exercices projetés durant les séances voire les annulant.

Monsieur **LAOUAR** – Adjoint - Délégué aux travaux, attentif à ces problématiques s'engage à ce que tout ce qui est faisable soit fait pour optimiser, réduire et solutionner ces irritants.

Il s'engage à rencontrer la Direction du club pour échanger sur tous ces problèmes techniques de conserve avec les services techniques de la ville – **Mr FERNANDES** - et celui du service des sports dont un représentant – **Mr DECONINCK** – sollicite la parole afin d'apporter un éclairage sur le problème de l'accès aux installations (remise des clés) suite à l'absence prolongée d'un personnel de conciergerie. Une solution pérenne sera trouvée pour les échéances de début de saison.

Pour ce qui est de la défaillance des projecteurs du terrain synthétique, il rappelle que son homologation avait été validée avec l'éclairage en place.

Il est rappelé par les membres du club que cet éclairage dotait le terrain en herbe de Léo Lagrange il y a déjà une trentaine d'années et qu'il a été rapatrié sur le site de Coubertin.

Au passage, **Franck DEHAUDT** – Responsable financier du club et ex Secrétaire historique de l'USR – rappelle que si le coût de remplacement de cet équipement s'avèrerait particulièrement dispendieux pour la municipalité, les mâts supportant l'éclairage sont sains et seules les rampes de projecteurs sont à renouveler ce qui allègerait substantiellement la facture finale.

Mr **DECONINCK** souligne également le travail méthodique et sérieux des services municipaux.

En effet, l'entretien du terrain synthétique a un coût annuel de 5 000.00 euros principalement imputable au renouvellement des microbilles en caoutchouc qui le revêtent et cette opération doit être réitérée régulièrement dans l'année.

Avant que **Gérard DERUY** ne donne lecture du rapport pour le football d'animation les résultats du vote pour l'élection au Comité Directeur sont portés à la connaissance de l'Assemblée par **Francis CATTAUX** :

❖ Nombre de votants : **49** dont **18** procurations.

❖ Votes exprimés : **49**.

❖ Votes nuls : **0**.

Sont élus et intègrent le Comité Directeur :

1. POURRIER Nicolas : **45** voix
2. VILAIN Cyril : **43** voix
3. OUBELAID Rachid : **37** voix
4. AZOUAR Noureddine : **30** voix
5. MARLIER Dorothée : **22** voix

**Ne sont pas élus :**

6. WIPLIER Rodolphe : **15** voix
7. VERNIEST Roland : **8** voix

L'ensemble du matériel électoral est remis au secrétaire **Samuel TREMELET** qui pourra, le cas échéant, le rendre opposable aux tiers

- **Gérard DERUY** donne lecture du rapport sportif pour **Mathilde LEBON** (Responsable football d'animation) pour les catégories Débutants à U13 *excusée* pour cause de présence requise à la Commission des Coupes nationales au Cap Ferret.

**Le rapport pour les catégories U15 à Seniors est adopté à l'Unanimité.**

**Le rapport pour les catégories Débutants à U13 est adopté à l'Unanimité.**

Ces documents sont annexés au présent PV.

- Il n'y a pas de questions diverses soumises par l'Assemblée.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à **21h15**, les participants sont invités à partager le pot de l'amitié.

- Le Comité Directeur sursoit à l'élection du nouveau Bureau. Celui-ci sera désigné lors d'une réunion dont la date interviendra rapidement et en tout état de cause avant la campagne de demandes des licences et autres obligations administratives et financières requérant sa constitution :

IL est rappelé que le Comité Directeur donne tous pouvoirs aux membres du bureau afin d'accomplir toutes les formalités, et en particulier toutes opérations bancaires ou postales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire, et le Trésorier.

Fait à Ronchin, le Mardi 23 juin 2015.

**Le Président**  
**G. DERUY**

**Le Secrétaire**  
**S.TREMELET**

**La Trésorière**  
**I. DESCAMPS**